

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 6 Octobre

## Le Traité Franco-Suisse

M. Jules Roche a prononcé au banquet qui lui était offert par la Chambre de commerce de Saint-Etienne un très remarquable et très important discours qui fait aujourd'hui l'objet des commentaires de la presse. Le ministre du commerce, comme l'écrivit fort justement le *Temps*, ne s'est pas contenté, en effet, de retracer les conditions générales dans lesquelles se meut et se développe la richesse de la France, conditions qui impliquent la liberté de nos approvisionnements et la sécurité de nos débouchés ; abordant l'une des questions qui préoccupent d'une façon toute particulière le monde politique, le ministre a fourni des explications très nettes sur le traité conclu avec la Suisse. On ne doute pas que cette question ne soit au premier rang de celles qui mettront à l'épreuve, à la rentrée, la stabilité du gouvernement. Le discours de M. Jules Roche a, entre autres mérites, celui de poser avec une extrême précision les termes du débat.

La Suisse est au nombre de nos meilleurs clients. Les adorateurs les plus fervents de la balance du commerce n'auraient rien à lui reprocher : elle nous achète plus de marchandises que nous ne lui en vendons. Au point de vue purement commercial, notre intérêt est donc évident ; il nous commande de conserver ce marché que guettent nos concurrents étrangers ; ils s'en empareraient sans peine le jour où des tarifs différentiels viendraient rendre inégale la lutte engagée entre eux et nous. Provoquer de tels tarifs, ce serait de notre part, pure duperie.

Grâce à l'accord qui a été conclu, la France s'assure contre un péril manifeste ; elle consolide sa situation ; elle fait, en un mot, une bonne affaire. Elle resserre, en outre, des liens d'amitié qu'il est, peut-être, permis de ne pas dédaigner. Les sympathies qui nous sont demeurées fidèles en Europe ne sont pas si nombreuses que nous puis-

sions faire fi de l'une des plus tenaces et des plus courageuses. Elle vaut bien certaines concessions, en retour desquelles, d'ailleurs, des avantages analogues nous sont ménagés.

Ce que sont, au juste, ces concessions réciproques, le Parlement aura à l'examiner. Il ne manquera pas à ce soin, on peut en être convaincu. Toute liberté lui a été laissée pour que son contrôle s'exerce de manière à rassurer tous les intérêts avouables. Le gouvernement a conscience de n'en avoir sacrifié aucun. Les attaques n'ont pas été épargnées, il est vrai, au traité franco-suisse ; elles prouvent simplement, a dit M. Jules Roche, « la puissance aussi bien que l'esprit de discipline de certains intérêts particuliers ».

Si les chambres entendent, comme on est en droit de l'espérer, faire prévaloir l'intérêt général du pays, les critiques dirigées contre l'acte du gouvernement sembleront d'un bien faible poids. L'opposition s'obstinera, selon toute vraisemblance, à soutenir que le tarif « minimum » constitue un domaine irréductible ; or, il ne l'est pas en droit, la démonstration en est aisée à fournir. Comment le serait-il en fait, si l'intérêt public ordonne de le modifier ?

Une objection plus spécieuse est celle-ci : Toute concession faite à la Suisse l'est, indirectement, aux nations qui jouissent, chez nous, du traitement de la nation la plus favorisée. L'Allemagne, par exemple, invoquant l'article 11 du traité de Francfort, bénéficiera des réductions accordées à la Suisse. Ce résultat est-il admissible ? On entend d'ici les protestations indignées du parti protectionniste, lui, pourtant, qui est le véritable auteur de ce fameux article 11. Il cherchera à s'en faire une arme pour défendre l'œuvre du tarif « minimum ».

Mais le gouvernement saura établir que les répercussions inévitables ont été prévues. Les abaissements de droits ont été calculés en raison des concurrences totales auxquelles nous aurons à parer. C'est, au surplus,

une nécessité inéluctable dans tout traité de commerce, la clause de la nation la plus favorisée formant l'une des bases essentielles de ces arrangements.

M. Roche a négligé ces derniers points dans son discours ; peut-être son exposé n'eût-il rien perdu à les effleurer au moins. En revanche, le ministre a fait une déclaration qui, ce nous semble, était superflue. M. Jules Roche a cru devoir repousser la paternité du traité franco-suisse, que les protectionnistes lui attribuent généreusement ; il a déclaré que cet accord émane du gouvernement tout entier. C'est l'œuvre, non de tel ou tel ministre, mais du cabinet pris dans son ensemble. Le Parlement aura devant lui, au jour de la discussion publique, non pas spécialement M. Jules Roche, mais le gouvernement.

Le discours du ministre du commerce est de nature à dissiper toutes les équivoques, s'il en avait pu naître ; mais pouvait-on craindre sérieusement qu'il s'en produisit ? L'un des principes fondamentaux du régime parlementaire, n'est-ce pas la solidarité ministérielle ? Et comment supposer un instant qu'elle pût être mise en doute par une question où se trouve engagée la signature de la France ?

J. QUERCYTAÏN.

## La Grève de Carmaux

Le bon sens finira-t-il par triompher dans la malheureuse grève de Carmaux. M. Francisque Sarcey a fait une nouvelle démonstration de l'absurdité des réclamations des grévistes. Et par une étrange anomalie c'est dans la *Dépêche* qu'il l'expose, au milieu de ses plus violents contradicteurs. La chose nous a paru assez extraordinaire pour être signalée.

Voici tout au long, l'article de M. Francisque Sarcey :

Dieu m'est témoin que je ne me fusse jamais avisé de parler de la grève de Carmaux dans la *Dépêche*. Outre que, de dessein formé, je m'y interdis à peu près les sujets politiques, qui sont

troublé.

— Ne vous souvenez-vous plus de moi ?

— Vous !... C'est donc pour cela que votre figure ne me paraissait pas inconnue ; mais vous étiez jeune alors. Je vous remets maintenant : vous êtes...

— Michel, le père de Pailhat.

— Le frère de lait de Jeanne.

— Jeanne est folle, depuis que vous avez assassiné son père, le ministre.

— Folle ! ce serait donc elle que ?

— Que l'abbesse de Montmartre a recueillie.

— En ce cas, lui... lui ! cet officier ?...

Michel le considérait silencieusement.

Le ligueur d'Ambert pâlisait, rougissait... Ses deux mains sur la poitrine, il semblait vouloir comprimer les pulsations de son cœur.

— Ne l'aviez-vous pas reconnu déjà, demanda enfin le père.

— Je comprends tout maintenant... A Fontaine-Française, à Calais, chaque fois que je l'ai revu depuis, mon fils !

— Vous avez perdu le droit de le nommer ainsi, dit sévèrement Michel.

— C'était mon fils, répéta frère Gilles, les bras ballants.

— C'était M. Marcel de Fontaine, officier du roi !

— Quoi, je ne pourrais...

— Malheureux ! avez-vous oublié le passé.

— Il l'ignore.

— Il sait tout. Votre infâme attentat dans les forêts du Pilat, votre exécrable conduite contre les habitants de Pailhat, le crime dont vous vous

brillamment traités par quelques-uns de mes collaborateurs, le hasard fait que, sur ce point particulier, je trouvais donc plus simple de m'abstenir.

Mais voici que j'ai été provoqué en quelque sorte par M. Jean Jaurès dans une de ses dernières causeries qui a paru sous ce titre : *Question de principe*. Il fait illusion à un article de moi, paru dans les *Annales*, et qui dit-il, — mais je l'ignorais, — a été beaucoup reproduit dans les journaux de la région intéressée. Je demande la permission de répondre, car je crains que mon jugement et spirituel confrère ne m'ait mal compris ; c'est moi sans doute qui me serai mal expliqué.

Je laisse de côté ce qu'il m'a fait dire et la réfutation qu'il en a présentée ; je reprends, et sous la forme familière qui m'est habituelle, l'idée que j'avais voulu et cru exprimer.

Je fais au journal le *Temps*, le compte-rendu des pièces qui ont été jouées dans la semaine. Il faut donc que j'aie tous les soirs au théâtre et parfois même, dans la journée aux répétitions générales. J'y vais, bien entendu qu'on me paie pour cette besogne ce qu'on croit qu'elle vaut.

Bien.

J'ai une petite maison de campagne à Nanterre, aux environs de Paris. Il me pousse des ambitions politiques, je me fais nommer conseiller municipal, puis maire de la commune, et enfin si vous voulez, conseiller général.

Je suis un homme sérieux, ces nouveaux devoirs m'imposent des obligations nouvelles : Il faut que j'assiste aux séances, que je préside aux mariages, que j'accomplisse, en un mot, la besogne qui résulte des fonctions que j'ai acceptées, ou plutôt que j'ai sollicitées du suffrage universel.

Je n'ai pas le loisir d'assister aux premières et aux répétitions générales. Mon feuilleton ne tarde pas à s'en ressentir. Hébrard, mon directeur a beau être un de plus aimables toulousains que je connaisse, il m'adresse amicalement d'abord, puis d'une façon plus pressante des observations fort justes sur mes inexactitudes.

Elles se répètent, et il finit par me dire :

— Dame ! mon ami, j'en suis très fâché ; je vous aime beaucoup ; vous êtes plein de talent, mais vous vous êtes engagé à renseigner le public sur les pièces données dans les théâtres. Vous ne le faites plus. J'en suis très fâché ; mais il faut absolument que vous optiez. Si vous tenez à rester maire de Nanterre et conseiller général, je trouve cette ambition fort naturelle. Mais trouvez naturel aussi que je demande à un autre ce que vous ne pouvez plus me donner ; séparons-nous. Le

êtes couvert en arquant le pasteur Massin, son grand-père ; on lui a tout appris...

Hubert Brassier se voila le visage de ses deux mains.

— Gardez-vous donc, poursuivait Michel, de jamais lui dire que vous êtes son père, il détournerait de vous les yeux avec horreur.

— Mais c'est affreux ! Je l'aime, mes entrailles se sont émues depuis longtemps.

— Il est perdu pour vous.

— L'aimer, le revoir, et ne pouvoir le presser dans mes bras, lui qui vient de me sauver la vie, mais c'est un supplice !

— Que ce supplice vous serve d'expiation.

— Il est impossible que vous exigiez cela de moi.

— Aimeriez-vous mieux qu'il vous maudisse comme le bourreau de sa mère, l'assassin de son grand-père. Vous êtes libre !

— Non, non. Vous avez raison.

— Qu'il vous reste donc étranger comme par le passé.

— Je puis du moins le servir, s'il m'est défendu de l'aimer... Quel motif le conduit au Piémont.

C'est notre secret.

— Je devine, moi... Une jeune fille qu'il aimait fut enlevée de Paris, il y a quatre ans.

— Vous savez cela, vous ?

— Je fus forcé de prendre part à ce rapt.

— Forcé, fit Marcel avec un sourire ironique.

— Oui, forcé. Un démon me tient enchaîné non seulement à sa politique tortueuse, que je déteste maintenant puisque je lutte et j'intrigue contre

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 81

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### DEUXIÈME PARTIE

#### Les grands conspirateurs

### III

#### LA TORMENTA DU MONT-CENIS

Quand on le vit complètement remis, on questionna l'ancien arquebuisier.

— Je viens de Dijon, dit-il.

— Où est le maréchal de Biron ? fit observer Marcel.

Frère Gilles regarda fixement le jeune homme.

— Je vous ai vu à Montmartre, en compagnie de M. de Laffin. Mais continuez, mon ami.

— Serait-il au courant, pensa frère Gilles.

Puis il reprit :

— A Lans-le-Bourg, je fus rejoint par un lansquenet de ma connaissance, et nous fîmes route ensemble ; mais, au sortir du village, mon cheval qui du reste est hors d'âge et gros d'haleine, glissa sur la neige et s'entreteilla à la jambe de devant.

— En effet, de loin nous voyions botter votre bête.

— Le lansquenet, pressé d'arriver à Turin, me quitta, et moi, je menai derrière moi mon brigue par le licou... La tourmente commença ; je crus un instant qu'une énorme avalanche, qui descendait de la montagne à ma gauche, avec un fracas épouvantable, allait m'engloutir.

Elle passa heureusement à dix pas de moi, mais une bourrasque de vent me renversa et je perdis connaissance.

— C'était bien la lavine vent-use, fit remarquer le conducteur. La lavange de neige en refoulant l'air dans sa course furieuse, la déterminait toujours... Mais comment avez-vous osé tout seul franchir le mont Cenis. Vous faites donc souvent ce chemin ?

— J'habite le Piémont depuis quatre ans, répliqua frère Gilles sans répondre directement à cette question.

— Pourquoi, l'ami, avez-vous brusquement quitté Montmartre en 1598, demanda Marcel à son tour.

Frère Gilles garda le silence cette fois.

— Me-sieurs, dit le guide, il est temps de reprendre notre marche, si nous voulons arriver à Suse avant la nuit.

— Che va brébarer les ross, brimbotta Gargantua la bouche encore pleine.

— Gros-Michel trappa sur l'épaule de frère Gilles et le pria de venir un instant à l'écart.

Les deux hommes sortirent de l'auberge.

— Vous êtes Hubert Brassier, le marchand d'Ambert, dit brusquement Michel, en regardant l'ancien ligueur en face.

Celui-ci recula de deux pas.

— Et vous... vous ? murmura-t-il tout

Temps ne peut pourtant pas vous payer pour marier les gens à Nanterre.

Je m'arrête ici et je pose cette question à M. Jaurès :

— Que penserait-il de moi si je répondais à Hébrard : « Vous offensez en moi la majesté du suffrage universel. Il m'a nommé maire de Nanterre, c'est donc à vous de vous incliner, et de ne pas me rendre impossible, en me privant des appointements que vous me servez, et sur lesquels je comptais, l'obéissance que je dois au mandat de mes électeurs. »

Vous connaissez tous Hébrard à Toulouse ! Vous voyez d'ici la tête qu'il me ferait ! Oh ! non, j'en pouffe, rien que d'y penser.

Avant d'avoir été journaliste, j'ai longtemps été professeur. Supposons que je le sois encore ; je me fais, dans la ville que j'habite, nommer par mes concitoyens tout ce qu'il vous plaira, mettons maire, puisqu'en l'espèce c'est de mairie qu'il s'agit.

Je vais à mon proviseur, et je lui dis :

— Mon cher proviseur, le suffrage universel vient de m'imposer de nouveaux devoirs ; je ne pourrai plus faire ma classe avec la même régularité. Soyez tranquille ; je viendrai le plus souvent qu'il me sera possible. Mais vous comprenez que je ne puisse répondre de rien.

Diantre ! ça ne va pas être commode, car nous avons surtout besoin d'ordre.

Oh ! mais ne vous inquiétez pas ; je ne suis pas homme à faire tort d'un sou au lycée qui me paie. Si je ne viens pas un jour, je consens parfaitement qu'on me le raye de mon compte. — Si je n'arrive qu'au milieu de la classe, qui est de deux heures, il va sans dire qu'on ne me portera qu'une heure à mon actif.

— Pardon, mon ami, me répondrait le proviseur, c'est là, sans doute, un expédient qui a son mérite. Mais vos irrégularités porteront, dans toute l'économie du travail, un trouble dont nous ne pouvons prendre la responsabilité. Il faut absolument que vous vous rendiez à votre classe juste à l'heure où vos élèves vous attendent et que vous les gardiez le temps qui est prescrit par la règle de la maison, règle que vous avez promis de respecter en acceptant vos fonctions.

— Mais comment voulez-vous que je remplisse mes devoirs de maire ?

Cela ne vous regarde pas. Si ces deux fonctions sont décidément incompatibles, démettez-vous de l'une des deux.

Que penserait M. Jean Jaurès de moi si je répondais à cette mise en demeure de mon proviseur :

— Monsieur, vous offensez en moi la majesté du suffrage universel.

Je pourrais multiplier ces exemples et les varier en cent façons, je pourrais montrer les grands industriels, les grands avocats, les grands médecins, les grands n'importe quoi, abandonnant le métier qui les fait vivre, pour se consacrer, soit par goût, soit par vocation, soit par vanité, aux affaires publiques.

Pourquoi les ouvriers seuls, absolument seuls, dans notre civilisation, jouiraient-ils de ce privilège exorbitant de se faire payer par un patron le temps qu'ils passent, soit à une mairie, soit à un conseil général, soit à la Chambre ?

Je n'ose pas dire que ça n'a pas le sens commun, parce que je vois cette thèse soutenue par des hommes dont j'estime infiniment le caractère et l'esprit. Je me contenterai d'affirmer que c'est le comble de l'illogisme, et vous l'avouerez-

les intérêts de mon fils, mais encore à d'autres desseins, puisqu'il m'a forcé, après s'être emparé d'une lettre précieuse, de coopérer à l'enlèvement de la jeune Alice... Mais je rendrai à Marcel sa fiancée, et je rentrerai en possession de la lettre, coûte que coûte, dussé-je pour cela...

— Alice est-elle encore à Novare.

— Au monastère de Saint'Agota, oui.

— Religieuse ?

— On a voulu la forcer de prendre la voile, elle a résisté... Elle sera la femme de mon fils.

— Silence ! voici les chevaux.

— Je vous mènerai au couvent.

— Soit, votre offre est acceptée.

— Dites cela à Marcel, dites-lui qu'il espère, qu'il compte sur ma coopération, qu'il ait confiance en moi. Nous réussirons.

— J'en ai l'espoir.

— Je ne pourrai plus maintenant lui parler sans émotion, sans tremblement dans la voix... Ajoutez que pour la réussite même de notre entreprise, je dois rentrer à Turin sans vous. Il ne faut pas qu'on me voie en votre compagnie.

— Si réellement vous êtes disposé à nous secourir, ce sera prudent.

— Je vais prendre les devants. Deux journées de marche séparent Novare de Turin. Dans trois jours, je vous attends à une lieue de Novare, à la tombée de la nuit.

Frère Gilles monta à cheval et, après avoir salué Marcel, dévala la montagne par le rapide chemin qui, le long du torrent, descendait vers Novalèse entre des forêts de sapins, de mélèzes et d'accacias.

je ? un raisonnement faux me fait à moi l'effet que produit une note fautive sur un musicien. Il me jette hors de moi, il m'exaspère.

Je ne déroge pas depuis que cette question de la grève de Carmaux est engagée, parce que je vois pulluler, sous la plume d'écrivains excellents, des sophismes si évidents qu'ils crèveraient les yeux d'un collégien ; je me sens des envies violentes de crier aux ouvriers de la grève :

— Vous voulez que votre camarade soit maire ; vous croyez y avoir un certain intérêt. Eh bien ! servez-lui une subvention ! faites-lui une liste civile, comme l'Irlande faisait à O'Connell, comme faisait le parti légitimiste à Berryer. C'est la vraie solution, c'est la seule ; et elle vous coûtera moins cher que ne vous coûte cette grève, dont peut-être vous ne sortirez pas vainqueurs.

## INFORMATIONS

### L'affaire des mineurs de Carmaux

L'affaire des mineurs accusés de violences contre le directeur M. Humblot, a eu son dénouement, mardi, devant le tribunal correctionnel d'Albi.

Galonnier est condamné à quatre mois de prison.

Bruneau, quatre mois de prison.

Bocs, trois mois de prison.

Izard, deux mois de prison et 15 fr. d'amende.

Rigal, un mois de prison.

Salabert, un mois de prison.

Loup, huit jours de prison.

Birbès, quinze jours de prison.

Célestin Nicolas, un mois de prison.

Lucien Léon, deux mois de prison.

### Rentrée des Chambres

L'Officiel publie un décret convoquant les Chambres pour le 18 octobre.

### La petite Bourse

Le Figaro, à propos du conflit entre les agents de change et les coulisiers annonce, qu'afin de supprimer la petite Bourse du soir, les agents de change ont décidé, en principe, de tenir une seconde séance dans la grande Bourse de 9 à 10 heures du soir.

### Le choléra

Le Journal des Débats annonce que M. Loubet, sur l'avis du conseil d'hygiène, a ordonné la suppression de tous les trains de plaisir provenant de Belgique, à l'occasion des fêtes de Lille.

### Entrevue d'Empereurs

Le Daily Telegraph, de Londres, dément le bruit d'une entrevue entre les empereurs de Russie et d'Autriche à Gerniewice.

### Au Dahomey

Le colonel Dodds télégraphie au ministre de la marine qu'il a franchi l'Ouémé le 2 octobre avec toute sa colonne. Il est établi un peu au-dessus de Pognessa, et a devant lui les forces dahoméennes concentrées dans une position fortifiée et armée. Il prend ses dispositions pour l'attaquer sans délai.

Notre officier se montra surpris de ce brusque départ, mais Gros-Michel lui expliqua d'une manière plausible comment il avait trouvé un auxiliaire précieux pour leur entreprise dans l'homme que l'on venait de sauver d'une mort certaine.

Quelques minutes après, Marcel et ses compagnons prenaient également le chemin de descente, qui semblait se précipiter avec le torrent, de rampes en rampes escarpées, sur une étendue de deux lieues.

On passa à côté de la belle cascade à deux branches formée par les eaux de la Cenise dans la plaine Saint-Nicolas, et l'on traversa le petit village de Ferrières et ses vingt-cinq cheminées entourées de rochers et de précipices.

Enfin on arriva à Novalèse ou Novalège, où se trouve la vieille abbaye de Saint-Pierre, fondée par Frodonius, un prince du sang de France, et où finit la descente du mont-Cenis.

Le guide laissa là nos voyageurs continuer leur route.

A deux lieues de Novalèse, à la nuit close, on entra dans Suse, après avoir contourné la chapelle rustique, appelée Notre-Dame-des-Neiges.

La ville de Suse, où l'on admire l'arc d'Auguste en marbre blanc, défendait avec sa petite forteresse le défilé nommé le pas-de-Suse et les deux routes qui se rejoignent en cet endroit. L'une de ces routes était celle du Mont-Cenis ; l'autre celle du mont de Genève, sur la Doire. On coucha à Suze.

Le lendemain, par la fertile vallée de la Doire à Rivoli, on atteignit Turin dans l'après-midi.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Cahors en quarantaine

Plusieurs journaux de la ville s'élèvent avec véhémence contre un système d'exclusion de tout ce qui peut distraire la population cadurcienne, système fort préjudiciable aux intérêts locaux. Et comme il faut en toutes choses faire supporter à quelqu'un les péchés d'Israël, c'est la municipalité qui reçoit les horions.

La bombe a éclaté au sujet du Cirque Casuani. L'autorisation de s'installer sur la Place d'Armes aurait été refusée par la Mairie, au directeur.

Or, il résulte, informations prises, que le Cirque Casuani n'a demandé aucune autorisation de donner des représentations à Cahors. Comme la plupart des troupes théâtrales et des meilleures, — entr'autres celle de Coque-lin qui joue ce soir à Montauban, — qui brûlent Cahors, sachant fort bien qu'il n'y a plus à compter ici sur une recette sortable, le Cirque Casuani s'est bien gardé de s'arrêter dans nos murs. Il a fait passer chez nous quelques chevaux qui ont traversé la ville, se rendant à Montauban.

Il convient donc de relever la Municipalité de cette accusation qui porte à faux, et il faut avoir la franchise de la retourner contre la population elle-même qui, indifférente, soit par nécessité budgétaire, soit par toute autre cause, à toute distraction payante, se voit abandonner naturellement par tout ce qui vit de l'art dramatique ou des exercices équestres.

Nous subissons les effets de nos lamentables misères, voilà tout. Reconnaissons-le loyalement et au lieu d'accuser quiconque, résignons-nous.

### A quand la rue des Ecoles ?

Si nous nous faisons un devoir de défendre la municipalité contre des accusations injustes, nous ne nous réservons pas moins le droit de lui demander compte de ses lenteurs coupables au sujet de projets depuis longtemps votés et dont l'exécution est sans cesse remise aux calendes grecques.

Pourquoi la rue des Ecoles n'est-elle pas commencée ? On nous rapporte et nous ne pouvons le croire, que le crédit voté pour le percement de cette rue a été distrait de sa destination et employé à combler le déficit du budget municipal.

Cela est-il vrai ? et si oui, cela est-il régulier ? — Nous demandons à la municipalité une réponse catégorique à ce sujet.

### La fabrique de conserves pour l'armée

M. de Freycinet a fait part aux représentants du Conseil municipal de la ville de Niort, venus pour l'entretenir d'une question intéressant leurs concitoyens, de son intention de renoncer à son projet de création de fabriques de conserves de viande, en France. Voici en quels termes le rapporteur de la délégation niortaise a fait part à ses collègues de la décision ministérielle :

M. Antonin Proust ayant fait remarquer qu'en

A la porte de Suse, on arrêta nos voyageurs, et, par la longue rue de la Dora Grossa, on les mena au château ducal, flanqué de quatre tours, et construit, en 1416, par Amédée VII.

Gargantua poussa un sourd Der Tœufel en arrivant devant le château où était dressé un gibet de luxe à plusieurs piliers.

— Rassurez-vous, capitaine, lui dit Gros-Michel, ces fourches ne sont point pour nous.

— Oh ! la vilaine bodence ! grommela le rettre de Brandebourg. Ça me fait un trôle d'effet.

— Vous êtes, comme moi, protégé par le brevet d'officier de M. de Fontaine.

— C'est égal, che ne veux pas rester là. Sinous allions poire un cup pendant que mon bedit Marcel gaussera avec le Savoyard.

— Marcel avait été, en effet, introduit dans le castello.

L'ombrageux Charles-Emmanuel avait voulu voir lui-même cet officier qui était le confident de la grande pensée politique de Henri IV, et dont la veuille lui avait parlé le père Daubigny, prévenu de l'arrivée du jeune homme par le lansquenot Claude le Lorrain.

Nous rapporterons tout à l'heure ce qui s'était passé entre le jésuite et le soudard.

Marcel fut introduit auprès du duc.

Ce petit souverain qui avait produit une si vive sensation lors de son voyage en France, et qui jouait un si grand rôle à cette époque, était une des plus curieuses figures de son temps.

Au physique, il était véritablement fait comme son duché, ainsi que nous l'avons dit. Il était bossu et ventru.

Nul ne devina jamais le secret de ses pensées,

attendant la création des usines de conserves, le ministre de la guerre pourrait donner un sérieux avantage aux villes de garnison en autorisant les régiments à s'administrer eux-mêmes, à se fournir dans le pays de tout ce qui est nécessaire à leur alimentation et à leur équipement, le ministre répond qu'il est vrai que l'administration directe par les corps de troupes a donné de bons résultats, particulièrement dans les récentes manœuvres, mais que les chefs de corps consultés sont opposés en grande majorité à ce mode de procéder.

Au sujet des usines de conserves, il constate à regret qu'il est sur ce point impossible de rien entreprendre ; que les prix de revient, après l'enquête qu'il a ordonnée, sont d'un tiers supérieurs au prix de revient des conserves fournies par l'Amérique, ce qui est très fâcheux, puisqu'il y aurait un réel avantage sur lequel il n'a pas besoin d'insister à pouvoir se fournir dans son pays.

Tel est, dit l'auteur du rapport précité, le résumé exact et fidèle des paroles du ministre.

Comme on le voit, c'est une raison budgétaire qui oblige M. de Freycinet à prendre la résolution regrettable que nous venons d'indiquer.

Nous en sommes, en conséquence, pour nos études, nos démarches et nos sollicitations.

### Le traitement des institutrices

Nous recevons la lettre suivante qui signale une situation digne d'attirer l'attention de l'administration compétente et de nos législateurs.

Monsieur le Rédacteur,

Pendant ces dernières vacances, j'ai eu la visite de nombreux instituteurs, j'ai ainsi appris des choses vraiment surprenantes et que l'administration devrait s'empresse de faire disparaître.

Inutile d'entamer la question du traitement. Le sujet est suffisamment connu, mais ne vous figurez pas que l'instituteur soit sûr de toucher son traitement pendant toute l'année. Je suppose qu'il vienne à tomber malade. Pendant un mois au plus on lui accordera un instituteur suppléant départemental. Mais si sa maladie dure davantage, le suppléant lui sera retiré et l'instituteur se verra remplacé par un autre suppléant qu'il devra payer. Cela équivaut pour lui à la suppression de son traitement. Et constatez que cet état dure le plus souvent plusieurs mois.

Outre cela, il faut que le malade paye le médecin, les médicaments, etc. Et je prends le cas le plus simple, où l'instituteur n'est pas marié. Pendant toute la durée de sa maladie, il est donc obligé de vivre de ses économies, et son traitement ne lui a guère permis d'en faire.

Est-ce donc tout ce que ces fonctionnaires doivent attendre du gouvernement de la République ? C'est donc ainsi que l'on récompense leur dévouement que l'on aime tant à vanter ! Puisque l'âge de la retraite atteint presque toujours 60 ans, ne serait-il pas possible de maintenir le traitement de l'instituteur pendant toute la durée de la maladie. Le 1/20 de retenue sur le traitement pourra largement permettre cela, à mon humble avis.

Cette question devrait être étudiée très sérieusement, et je serais heureux de voir quelques-uns de nos législateurs s'occuper un peu de la situation de l'instituteur sous ce rapport.

Veillez agréer, etc.

UN AMI DE L'ENSEIGNEMENT.

car il était impénétrable sous son air malicieux. Personne mieux que lui ne savait flatter et caresser celui qu'il voulait mettre de son parti.

Lors de son séjour à la cour de France, qu'il n'avait entrepris que pour entortiller le Béarnais et se faire des créatures, il sut, sans en avoir l'air, sonder les flections, remarquer et réveiller les mécontents, jeter des semences de corruption et de division, nouer les intelligences et les intrigues.

Il fit de Biron un traître.

Son ambition était sans bornes : elle alla jusqu'à viser au trône de l'Empire, et pour y arriver il avait épousé une fille de Philippe III.

— Bon giorno, monsieur, dit-il à Marcel d'un ton enjoué. Que je suis charmé de vous voir à mes Etats, un officier aussi distingué de Sa Majesté ? Comment trouvez-vous Turin et mon petit duché.

— Monseigneur, répondit le jeune homme, la Savoie a de pittoresques beautés, la vallée de la Doire des champs fertiles, et digne d'être une capitale.

— Qui ne vaut point Paris pourtant. Quels bons et précieux souvenirs n'ai-je point gardés de ses splendeurs et de celles de Fontainebleau ! Quelle cour, et quels gentilshommes accomplis ! Si je ne craignais d'effaroucher votre modestie, je dirais que j'en ai une preuve devant mes yeux.

— Je ne mérite point, monseigneur...

(A suivre).

**Au 7<sup>e</sup> de ligne**

M. Bâtirac, capitaine d'infanterie hors cadre, service des renseignements en Tunisie, est réintégré dans les cadres et affecté au 7<sup>e</sup> de ligne.  
M. Mage, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé lieutenant au corps.  
MM. Rey-Lescure et Alquier, élèves sortants de l'école spéciale militaire, sont nommés sous-lieutenants au 7<sup>e</sup> de ligne.

**Nos compatriotes**

Notre compatriote, M. Jules Many, conseiller général du canton de Souillac, vient d'être désigné par le ministre du commerce, comme son délégué au congrès international de la propriété foncière.

**Mission scientifique**

M. le docteur Aymard, de Limogne, après avoir accompli sa période de 28 jours, comme aide-major de 2<sup>e</sup> classe, à l'hôpital du Gros-Caillou, a été chargé d'une mission scientifique dans le nord de la France, à l'effet de surveiller et de faire un rapport sur la façon dont ont été prises les mesures défensives contre le choléra.

**Répartition de la classe**

Le ministre de la guerre a arrêté la répartition des jeunes soldats de la classe 1891 et des ajournés des classes 1889 et 1890, n'ayant à passer qu'un an sous les drapeaux.

Ces jeunes gens sont, en principe, affectés dans la région de leur domicile.

Ils sont au nombre de 51,107 et répartis comme il suit :

Régiments d'infanterie.....	43,175
Bat. d'artil. de forteresse.....	2,184
Régiments d'artillerie.....	4,716
Régiments du génie.....	384
Train.....	1,245

Les étudiants en médecine et les élèves en pharmacie, appelés à bénéficier de la dispense, doivent être répartis et incorporés dans les mêmes corps de troupes d'infanterie que les recrues de leur subdivision de région.

**Les dispensés**

Le travail de répartition dans les différents corps de troupe des jeunes gens de la classe de 1891, se trouvant dans la catégorie des dispensés n'accomplissant qu'une année de service, vient d'être terminé au ministère de la guerre. Le tableau indiquant les corps de troupe auxquels ces jeunes gens doivent être affectés, a été adressé à tous les commandants des bureaux de recrutement, qui procéderont à cette opération avant la répartition générale de la classe de 1891. Celle-ci sera effectuée dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Cette année, un mode nouveau de répartition des dispensés a été mis à l'essai. Ces jeunes gens, suivant leurs numéros de tirage, seront envoyés dans des garnisons plus ou moins éloignées de leur domicile : les plus bas numéros seront, bien entendu, les moins favorisés. Ajoutons, au sujet de la répartition du contingent, que M. le ministre de la guerre a envoyé aux commandants des bureaux de recrutement des instructions les engageant à tenir compte des pétitions relatives au choix de telle ou telle arme faite par les conscrits lorsque les intéressés fourniront la justification des aptitudes physiques exigées.

**Le recensement militaire**

Des omissions fâcheuses sont chaque année signalées lors du tirage au sort des jeunes gens de la classe, par suite du retard apporté dans un grand nombre de communes à l'établissement du travail préliminaire de recensement.

Pour remédier autant que possible, soit à la négligence des intéressés, soit à celle des mairies, celles-ci vont être invitées, par circulaire administrative, à ouvrir les tableaux de recensement dès le 15 octobre, au lieu d'attendre le 1<sup>er</sup> décembre.

En outre, l'autorité préfectorale devra informer les parquets — contrairement à l'indulgence dont elle a fait preuve jusqu'ici — des omissions reconnues volontaires, surtout lorsqu'elles proviendront des pères, mères ou tuteurs des conscrits employés ou domiciliés dans un autre département.

**Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne**

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, la 17<sup>e</sup> section des sociétés des beaux-arts, des départements s'ouvrira en 1893 en même temps que la réunion des sociétés savantes, c'est-à-dire le 4 avril.

Les renseignements recueillis ont décidé l'Administration à rétablir pour la réunion des sociétés des départements la date abandonnée depuis 1887 des vacances de Pâques. Cette mesure correspond au désir du plus grand nombre et elle provoquera de la part des sociétés des beaux-arts et des érudits de toutes les régions un mouvement plus accentué de recherches et de travaux.

Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés au ministère avant le 1<sup>er</sup> février, terme de rigueur, pour être soumis à l'examen du Comité des sociétés des beaux-arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

**Les cartes postales internationales**

A la suite d'un grand nombre de réclamations et d'abus, l'administration des postes refusera d'admettre dorénavant dans les relations internationales les cartes postales fabriquées par l'industrie privée si elles sont revêtues au recto d'indications autres que leur propre titre en gros caractères, et la mention : « Côté réservé à l'adresse » en caractères ordinaires.

Le nom et l'adresse du destinataire pourront être fournis au moyen d'une étiquette imprimée, collée au recto, mais ne dépassant pas 5 centimètres sur 2.

Enfin, il sera interdit aux expéditeurs de faire figurer leurs noms et adresses — comme cela s'est pratiqué — sur une étiquette gommée, attachée à la carte postale, et les vignettes à réclames ne devront plus être imprimées qu'au verso.

**Ligne télégraphique d'Arcambal à Concots**

Le 14 septembre, M. le préfet du Lot a pris un arrêté aux termes duquel l'administration des postes et télégraphes est autorisée à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'établissement d'une ligne télégraphique de la gare d'Arcambal à Concots. Les agents de l'administration sont en outre autorisés à pénétrer, pour l'exécution des travaux, dans les propriétés non closes et à faire le long des fossés et talus de la route nationale n° 111 de Tonneins à Millau, les dépôts de matériel nécessaires à ces travaux.

**La mésaventure d'un professeur**

Un professeur du Lycée de Cahors a été victime, ces jours derniers, à Montauban, d'un adroit filou. Notre Universitaire, ayant aperçu un gros monsieur, de tenue irréprochable, laissant tomber de sa serviette divers papiers sur le quai de la gare de Montauban, s'empressa de les ramasser et de les remettre au voyageur inconnu, qui gagnait précipitamment une voiture. Ce dernier, au lieu de le remercier de son acte louable, sembla l'accuser d'avoir voulu lui soustraire ses papiers, lui administra quelques coups de poing et se dirigea précipitamment dans un compartiment du premier train en partance.

Notre professeur, tout ahuri de cette scène, se demandait s'il devait porter plainte contre son agresseur inconnu, lorsqu'il constata que dans la bagarre, son porte-monnaie, contenant 2,000 fr., avait disparu.

Le professeur comprit alors et n'hésita pas à porter plainte ; mais le gros monsieur était déjà loin. On n'a pas encore de ses nouvelles.

M. X..., qui se rendait dans les Pyrénées, a dû rentrer le soir même à Cahors.

**Les obsèques de Maria Moles**

Les dépouilles mortelles de Maria Moles, la victime de Fontenay-sous-Bois, sont arrivées hier mercredi, à 4 heures, en gare d'Espère. Le transport s'est effectué ensuite vers Goujounac, pays natal de la victime.

Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui jeudi. M. Plista accompagnait le corps de sa malheureuse bonne.

**Pradines**

Nous avons raconté le suicide du malheureux Lacaze qui s'est jeté à l'eau à Arcambal.

Son corps a été découvert mardi matin à la Gravière de Flaynac, territoire de la commune de Pradines, où il avait été transporté par la crue de la rivière.

**Puybrun**

Une maison et une grange appartenant à M. Urbain Roche, propriétaire à Puybrun, ont été entièrement consumés par un violent incendie. Tout a été détruit, le mobilier, 14 hectolitres de blé, du maïs et du fourrage en grande quantité. Les pertes s'élèvent à 13,000 fr. environ et sont couvertes par une assurance.

La maison attenante appartenant à M. Doumazane Ernest, a beaucoup souffert.

Les causes du sinistre sont inconnues.

**Les Vendanges dans le Midi**

Les vendanges sont presque achevées dans le Midi et les transactions sont chaque jour plus nombreuses. A Béziers, il s'est traité beaucoup d'affaires que l'on peut évaluer approximativement à 60,000 hectolitres, dont la moitié, au moins, sinon les deux tiers, ont été achetés par le même négociant. Les prix pratiqués varient de 14 fr. pour les aramons de plaine, à 18 francs pour les bons vins de coteaux ; une partie de 2,000 hectolitres a même été payée 30 fr. par une maison du Loiret.

Fait digne de remarque : le commerce local

est très froid et bien résolu à ne pas suivre ce mouvement, qu'il qualifie d'irréfléchi ; en quoi il n'a peut-être pas tort, à notre avis, car, s'il est vrai que l'on rencontre beaucoup de bons, de très bons vins même chez les petits propriétaires, qui ont eu le loisir de vendanger quand la maturation était juste à point, il n'en est pas de même des grandes propriétés, où, par la force des choses, on a dû procéder d'arrache-pied, cueillant là trop vert, ici trop mûr.

A Narbonne, les achats se continuent ; ils sont non moins importants cette huitaine que la précédente, et assez nombreux pour faire croire que ce mouvement va continuer.

Il faut cependant reconnaître qu'ils portent principalement sur de fortes parties et que les prix payés sont supérieurs à ceux auxquels doit s'attendre la petite propriété, précisément parce qu'ils sont l'œuvre de la spéculation, qui ne s'accommode que de grosses caves.

A Nîmes, la récolte comptera parmi les bonnes années au point de vue de la force alcoolique.

Les petits vins à 70 francs sont introuvables.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

**Jacques Inaudi à Cahors**

Ce soir, jeudi, le prodigieux calculateur J. Inaudi, donnera sa séance au théâtre de notre ville, avec le concours de M. Emroff et de sa fille, qui obtiennent partout un succès considérable avec leurs nouvelles et incroyables expériences de *téléphonie psychologique*.

Cette représentation est appelée à attirer la foule, car, depuis que M. Inaudi s'est produit devant l'Académie des sciences, il obtient partout un succès immense, sans précédent, et il vient de faire une tournée triomphale dans les Pyrénées et dans les stations balnéaires où, presque partout, on a refusé du monde à ses représentations.

**FAITS DIVERS**

**Empoisonnement par les champignons**

Les journaux signalent tous les jours des cas d'empoisonnement par les champignons. Quels sont les soins qu'il faut donner en attendant l'arrivée du docteur ?

La première chose à faire est de débarrasser l'organisme des substances dangereuses.

Si l'empoisonnement date de quelques heures, des vomitifs doivent être employés. Les meilleurs sont l'*ipécaouanha* de 1/2 gramme à 1 gramme délayé dans l'eau, l'*émétique* à la dose de 10 à 15 centigrammes dans une tasse d'eau. Si l'on n'a pas de vomitif sous la main, il faut cependant essayer de faire vomir par tous les moyens possibles en faisant avaler de l'eau tiède, en chatouillant le fond de la gorge avec les doigts ou les barbes d'une plume trempée dans de l'huile, etc.

Quant l'empoisonnement date de plus longtemps, les substances vénéneuses peuvent être arrivées dans l'intestin, et alors il faut s'adresser à des purgatifs tels que le *sulfate de magnésie*, l'*huile de ricin*. Des lavements peuvent aussi parfois rendre de grands services. Si de violentes douleurs témoignent de l'inflammation du tube intestinal, il faut renoncer aux purgatifs ou aux vomitifs contenant de l'émétique, et avoir recours aux boissons ou aux lavements émollients.

Dans le cas de somnolence, les stimulants, tels que le *café*, sont d'un grand secours. Les *boissons acides*, *eau acidulée avec du vinaigre*, *jus de citron*, etc., sont également utiles dans ce cas, mais il ne faut guère les employer qu'après des vomissements répétés, car ces liquides peuvent dissoudre les principes vénéneux et rendre ainsi l'absorption plus facile.

Tels sont les principaux remèdes à employer tout d'abord, avant l'arrivée du médecin. Ce dernier appréciera ensuite si des traitements plus énergiques sont nécessaires.

*Signes de l'empoisonnement.* — Les symptômes d'un empoisonnement par des champignons sont assez variés : tantôt les effets sont les mêmes que ceux produits par une substance narcotique : nausées, étourdissements, somnolence ; tantôt c'est un principe âcre, corrosif qui fait sentir son action ; alors se produisent de vives douleurs dans l'estomac, des vomissements abondants, des déjections répétés, enfin des convulsions. Ces deux sortes d'effets d'ailleurs peuvent se présenter ensemble et augmenter le danger.

Enfin ce n'est généralement que plusieurs heures après leur ingestion que les substances vénéneuses produisent leurs effets. X...

**MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES**

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

**Bibliographie**

**LES INSURRECTIONS DU LOT EN 1790 (1)**

Par M. LAPEYRE

La librairie Girma va augmenter son catalogue de publications locales, d'un nouveau volume qui intéresse notre département.

Ce volume porte le titre de : *Les insurrections du Lot en 1790*.

L'auteur, M. Ernest Lapeyre, conseiller de préfecture de la Dordogne, explique dans son avant-propos, qu'il a considéré comme un devoir de composer cet ouvrage. Parent de l'un des acteurs principaux du drame qui, en 1790 a ému le district de Gourdon, de M. de Linars, et qui a été le signal d'une terrible insurrection dans plusieurs contrées du département, il était détenteur de papiers de famille qu'il n'a pas cru avoir le droit de soustraire à la publicité, parce qu'ils lui semblaient de nature à éclairer d'un jour nouveau certaine partie demeurée obscure de notre histoire locale. On ne peut qu'applaudir à la pensée qui, en cette circonstance, a guidé l'auteur.

Nous ne connaissons de la Révolution que les événements principaux : les luttes orageuses de la tribune, l'épopée glorieuse des guerres soutenues par nos pères contre l'Europe coalisée.

Mais que de faits intéressants sont restés ignorés, oubliés dans les archives de la province ! Les idées, les passions qui agitaient la capitale ont eu cependant un profond retentissement jusque dans les plus humbles de nos bourgades, et c'est donner un exemple éminemment utile et patriotique, que de recueillir les faits locaux se rattachant à cette grande époque de notre histoire.

Nous n'avons pas besoin de recommander la lecture du livre de M. Lapeyre aux érudits, aux hommes spéciaux.

Ils recherchent d'eux-mêmes et par goût naturel, les ouvrages de cette catégorie. A les lire, ils éprouvent un plaisir assez semblable à celui du géologue qui assiste à l'exhumation de quelque nouvelle épave du passé, enfouie dans le sol.

Nous nous adressons indistinctement à nos compatriotes, à ceux qu'une curiosité bien légitime peut porter à chercher quelles étaient, à cette époque si mouvementée de notre histoire, qui porte la date de 1790, les sentiments, les espérances, les alarmes, les joies qui agitaient notre département. Ils trouveront dans ce livre un exposé fidèle, impartial et très attachant de faits dont nos pères ont été les témoins émus ou les acteurs, dont nos communes, nos villes ont été le théâtre.

Peut-être seront-ils surpris d'y rencontrer aussi le nom d'un parent ou quelque autre nom familier, car les personnages de cette histoire ont laissé parmi nous d'assez nombreux descendants.

Ajoutons que l'ouvrage, très consciencieux, parsemé de citations inédites et intéressantes, se recommande de lui-même à la faveur du public, et nous paraît digne de figurer à tous égards dans les bibliothèques de nos compatriotes.

Pour répandre ce nouveau livre, il était indispensable que son prix de vente fût modéré, pour être accessible à toutes les bourses et c'est ce qu'a compris l'éditeur.

(1) Un vol. in-8°, tirage à 500 exemplaires, édition ordinaire 4 fr. 50, par la poste 4 fr. 80. Edition sur papier de Hollande, tirée à 30 exemplaires 3 fr., par la poste 3 fr. 50.

MM. les obligataires de la *Compagnie Française des Chemins de fer de la province de Santa-Fé*, sont informés que le concordat accordé par ses créanciers à la Société, étant passé en cas de force de chose jugée le 1<sup>er</sup> octobre, le délai prévu audit concordat pour la demande d'obligations nouvelles en échange d'obligations anciennes, expirera le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Des formules de demande d'échange sont à la disposition des obligataires, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, et au siège de la Société, 64, rue Caumartin, Paris.

**BULLETIN FINANCIER**

du 5 octobre 1892

Nous avons eu aujourd'hui un marché assez agité. On a débuté faible pour reprendre ensuite et en résumé fermer en baisse sur nos rentes.

Il y avait évidemment un trop plein qu'il fallait liquider. Cette légère réaction ne peut du reste qu'être salutaire. Le comptant est assez bon. Viensse est lourd.

Le 3 0/0 finit à 99.47 après 99.55.

Les actions de nos grands établissements de crédit restent bien tenues et n'ont pas trop à souffrir de la réaction qui affecte nos rentes. Le Crédit Lyonnais finit à 788.75.

Le Suez ne se relève pas.

Les fonds étrangers lourds au début se sont relevés en clôture. L'italien finit à 93.15 après 93.05. La Rente Extérieure est ferme à 65 1/2. Même note sur le Portugais qui reste à 25 15/16.

En Banque, les valeurs de cuivre sont de nouveau offertes. Nous n'avons pas cru à un mouvement de longue durée sur ces valeurs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 6 octobre 1892. — Raoul Bonneroy : Les trois bahuts. — Mario Uchard : Antoinette ma cousine (suite). — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — Constant Améro : Le Tour de France d'un petit Parisien (suite). — A.-J. Dalsème : La réprouvée (suite). — Odysse Barot : Le Mari de la Princesse (suite).

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 1<sup>er</sup> octobre : — Christophe Colomb au couvent de la Rabida : Gaston Tisandier. — Kes chemins de fer de l'Asie : Emmanuel Ratoin. — L'éruption de l'Etna : Jean Platania. — Les ancêtres de la vigne : A. Picand. — Un phosphoroscope à étincelles : C.-E. G. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 26 septembre 1892 : Ch. de Villedeuil. — Récréations scientifiques : Dr Z.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

(Supplément 16 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Bulletin trimestriel astronomique.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1657<sup>e</sup> livraison (8 octobre 1892). — Voyage dans l'Adamaoua, par le lieutenant de vaisseau L. Mizon, publié par Harry Alis (1891-1892). — Textes et dessins inédits. — 12 gravures de Thiriart, Krakow, Mme Paule Crampel, Maynard et de Bazin.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1036<sup>e</sup> livraison (8 octobre 1892). — Texte : Hélène Corianis, par M<sup>me</sup> J. Colomb. — La Chasse, par Charles Diguët. — Extraction d'or et d'argent de l'eau de mer, par L. Viator. — Les Paysans de Saint-Amarin à Guebwiller, par M<sup>me</sup> de Witt, née Guizot. — La Gomme arabique, par M<sup>me</sup> Gustave Demoulin. — Christophe Colomb, par Goyau. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Barbant, Busson, E. Zier, etc.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SUCRAGE DES VENDANGES

SUCRE cristallisé de Canne, — de betterave, — massé (dit sucre de maïs), en pains, concassé,

par sacs de 50 kilos.

RAISINS de Corinthe.

(Expédition minimum : Un wagon au moins).

Vente exclusive au Commerce de gros.

Demandeur prix par lettres ou télégrammes à : FREDON, Courrier — Limoges.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> juillet 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 9 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> m.	8 <sup>h</sup> 30	11 35	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 21	12 42	7 <sup>h</sup> 5 soir
	départ. 6 50	6 40	5 26	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 2	—	—	2 22	8 21
	départ. 8 15	—	—	2 35	8 34
Lamothe-Fénelon.....	8 25	—	—	2 45	8 44
Nozac.....	8 39	8 30	6 38	3 10	8 58
GOURDON.....	8 49	—	—	3 10	9 3
Saint-Clair.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Dégagnac.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Thédirac-Peyrilles.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Saint-Denis-Catus.....	9 32	—	—	3 54	9 52
Espère.....	9 43	8 41	7 19	4 5	10 3
CAHORS.....	arrivée. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30
	départ. 10 8	—	—	4 31	7 42
Sept-Ponts.....	10 22	—	—	4 47	8 9
Cieureac.....	10 29	—	—	4 56	8 11
Lalbenque.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
Caussade.....	11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
MONTAUBAN..	arrivée. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
	départ. 1 32	11 10	9 29	7 55	—
TOULOUSE.....	arrivée. —	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25	—	6 <sup>h</sup> 30	—	9 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 0
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Cieureac.....	—	5 46	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37	10 55	9 17	—	12 27
	départ. 7 3	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 24	—	—	11 38

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 43
Mercuès.....	6 54	1 4	6 27
Arrêt Douelle	6 58	»	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 14	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr. Prayzac	7 27	»	7 1
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 3	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX. — C.	3 51	8 11	4 43
PARIS. — A.	11 38	4 28	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 40	11 35	7 40
— Express.	»	»	»
BORDEAUX. — D.	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr. Prayzac	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	11 40	5 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 28	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadelleine.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	[Omnibus]	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 23
Lamadelleine.....	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Monbrun, hal.	8 18	12 20	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 3	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 44	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

Très complète, indiquant TOUSLES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation



En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

A LOUER

Joli jardin avec petite maison Faubourg Cabessut

S'adresser à M. MOUSSET, ancien notaire, ou à M. LACOSSE, avoué.

A VENDRE

Magasin de Librairie à Royan-les-Bains

S'adresser pour traiter au Directeur du Journal de Royan, 106, rue Gambetta, à Royan-les-Bains, (Charente-Inférieure).

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.